

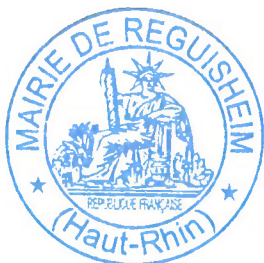
Annexe 8 : Modèle d'attestation sur l'honneur de mise à disposition du terrain

Attestation sur l'honneur de mise à disposition du Terrain d'implantation

Établie dans le cadre de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire selon les dispositions du paragraphe 3.2.4 du cahier des charges.

Nous soussigné(e)s Commune de Réguisheim, résidant 40 rue Grand Rue 68890 REGUISHEIM, attestons avoir connaissance de la candidature du projet EPV1 tranche 1, à la famille 1 et pour la période 1 de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « transition énergétique du territoire de Fessenheim ».

Nous attestons disposer de la maîtrise foncière du terrain sis lieu-dit : Mittlere Hart 68890 Réguisheim (section 62 parcelles 70, 78) sur lequel ce projet est implanté. Nous nous engageons à mettre ce terrain à disposition du Candidat EPV1 SARL pour la réalisation du projet susmentionné, en cas de sélection de celui-ci.



Signature du représentant officiel

04/06/2019

Nom (en caractères d'imprimerie)
Bernard HOEGY

(Titre du représentant officiel autorisé à signer)
Maire

Si le représentant officiel n'est pas le propriétaire du terrain, joindre une délégation de signature.

M. Bernard HOEGY
Maire
Commune de Réguisheim
40 Rue Grand Rue
68890 Réguisheim

A EPV 1
Mme Marie-Odile BECKER
Gérante
22A rue de Gumbrechtshoffen
67110 GUNDERSHOFFEN

A Réguisheim, le 04 juin 2019

Objet : Autorisation de réalisation de servitudes de passage.

Madame,

Nous faisons suite à votre demande de servitudes de passage concernant votre projet photovoltaïque au sol sur notre ancienne gravière à Réguisheim.

Pour atteindre facilement votre site d'implantation, vous nous demandez l'autorisation d'utiliser l'accès existant au sud-est qui trouve sur les parcelles 74 et 79 section 62 (fond servant appartenant à la commune de Réguisheim). Cette voie est utilisée actuellement par l'exploitant de la partie sud de la gravière, l'entreprise Strohmaier France Gbw.

Par ailleurs pour être conforme au PPRI de l'III, vous nous demandez également l'autorisation de réaliser les servitudes d'accès à vos locaux techniques qui doivent être localisés en hauteur sur le talus en périphérie de la gravière.

Pour faciliter la mise en œuvre de la centrale photovoltaïque, la commune de Réguisheim vous autorise à utiliser et/ou si besoin à créer et à aménager les servitudes de passage carrossables nécessaires à ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Bernard HOEGY
Maire



M. Bernard HOEGY
Maire
Commune de Réguisheim
40 Rue Grand Rue
68890 Réguisheim

A EPV 1

Mme Marie-Odile BECKER
Gérante
22A rue de Gumbrechtshoffen
67110 GUNDERSHOFFEN

A Réguisheim, le 04 juin 2019

Objet : Autorisation de réalisation et d'utilisation de servitudes de passage.

Madame,

Nous faisons suite à votre demande de servitudes de passage concernant votre projet photovoltaïque au sol sur notre ancienne gravière à Réguisheim.

Pour atteindre facilement votre site d'implantation, vous nous demandez l'autorisation d'utiliser l'accès existant au sud-est qui trouve sur les parcelles 74 et 79 section 62 (fond servant appartenant à la commune de Réguisheim). Cette voie est utilisée actuellement par l'exploitant de la partie sud de la gravière, l'entreprise Strohmaier France Gbw.

Par ailleurs pour être conforme au PPRI de l'III, vous nous demandez également l'autorisation de réaliser les servitudes d'accès à vos locaux techniques qui doivent être localisés en hauteur sur le talus en périphérie de la gravière.

Pour faciliter la mise en œuvre de la centrale photovoltaïque, la commune de Réguisheim vous autorise à utiliser et/ou si besoin à créer et à aménager les servitudes de passage carrossables nécessaires à ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Bernard HOEGY
Maire

